Waffen SS

On nous communique :

« Jeunes Français de la Zone Côtière,

» Après avoir entraîné la France dans la guerre, après l'avoir abandonnée les Anglo-Américains ont démoli vos villes et endouillé vos familles. Après avoir été bafoués et ridiculisés par l'U.R.S.S. lors du pacte Germano-Russe, les Alliés en sont alliés jusqu'à servir les intérêts des Soviets.

» A la demande expresse de ceux-ci ils s'apprêtent à attaquer sur notre sol, les défenseurs du continent européen.

» Pour préserver leur vie, pour éviter leur massacre certain, vos familles doivent quitter leur clocher, abandonner leurs biens, leurs foyers.

» La population Française doit cette fois encore payer pour aux. C'EN EST ASSEZ !

» Jeunes Français dans vos veines coule un sang riche et généreux. Vous ne resterez pas impassible ! Devant ces malheurs, devant ces misères, révoltés et durcis, vous vous déciderez.

» Vous rejoindrez tous les rangs de la division Française des Waffen SS, pour combattre côte à côte avec les défenseurs de l'EUROPE. Avec aux venez protéger les côtes de France, vous garantirez votre famille, votre foyer ».

Engagez vous à la WAFFEN SS division française. Bureaux de recrutement : *Lille*, 14, rue Faidherbe; *Roubaix*, 13, Grand Place ; *Tourcoing*, Grand Place ; *Douai*, 9, rue Bellain ; *Lens*, 36, rue de la Paix.

Les soucis sont bien souvent la cause des maladies de peau

Chacun sait quelle influence le moral exerce sur le physique ; une personne soucieuse se fatigue vite, dégère et dort mal. Les soucis ont en outre des répercussions sur notre organisme et jusqu'à la surface de l'épiderme. Mais s'il est difficile de supprimer chagrins et ennuis, il est à la portée de tout le monde de faire disparaître leurs désagréables conséquences.

Les boutons, dartres, eczéma, psoriasis, acné, démangeaisons, gênent et disgracieux, sont rapidement soignés par l'Eau Précieuse Dépensier, qui est aussi d'une efficacité remarquable dans les cas de maux de jambes, ulcères cariqueux.

Ttes phies V. 763 P 1718.

UNE EXPOSITION PHILATÉLIQUE A LILLE LE 9 AVRIL

Cette journée du 9 avril rassemblera à nouveau collectionneurs et amateurs venus à Lille pour admirer de belles collections philatéliques, et elle coïncidera avec le 20e anniversaire de la Bourse aux Timbres de Lille.

La manifestation sera placée sous l'auspice de la Municipalité.

Le Maire, M. Dehove accorde une jolie salle au Palais des Beaux-Arts, où le premier lauréat obtient une médaille. D'autres primes récompenseront les concurrents suivant les points accordés par le jury composé de MM. Durel, Vancostenobelle, Bertrand, Seyas et Hamy président de l'A.P.L.

A cette manifestation sera présenté un chef-d'œuvre de Turquie offert par M. Cambon ancien préfet du Nord et ambassadeur.

L'entrée fixée à 2 fr. sera versée à la caisse des prisonniers de la ville.

Pour tous renseignements s'adresser à la Bourse aux Timbres, 13, place Rihour à Lille, le mercredi de 14 à 17 h. Il n'y aura pas de carte spéciale.

AUX ÉLEVEURS DE VOLAILLES

Des attributions de pétrole sont envisagées pour les couveuses artificielles détenues par les agriculteurs et aviculteurs professionnels.

Les demandes pour le trimestre d'avril à juin doivent être établies de toute urgence et au plus tard pour le 6 mars, sur une formule réglementaire qu'il ne bientôt à la Direction des Services Agricoles du Nord, 15, rue des Vieux Marins à Lille (joindre un timbre pour l'envoi).

Ceux qui possèdent d'autre part un matériel fonctionnant à l'électricité ou au charbon, ainsi que les éleveurs-ameteurs, ne peuvent pas prétendre à l'allocation du pétrole.

ANCIENS MILITAIRES DU GENIE MUTILÉS DES GUERRES 14-1918 ET 39-1940

L'Office National des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, dispose actuellement de fonds provenant d'un legs fait en faveur des soldats du Corps du Génie, mutilés de guerre, choisis de préférence parmi les sinistrés.

Les intéressés, domiciliés dans le département, sont priés de se faire connaître d'urgence à M. le Préfet du Nord, Président de l'Office Départemental des Mutilés, Combattants, Victimes de la Guerre et Pupilles de la Nation, Annexe de la Préfecture, 171, Boulevard de le Liberté, à Lille.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Lundi 6 mars 1944.

Soleil : lever à 7 h. 25 ; coucher à 18 h. 40.

Aujourd'hui : Sainte-Colette ; demain : Saint-Thomas A.

***

FUNÉRAILLES. — Vendredi, à 11 heures, se sont déroulées à Bousies, dans l'intimité imposée par les circonstances, les funérailles de **M. Benoni POLVENT**, père de notre Directeur des Services, **M. Marcel POLVENT**, décédé dans sa 87e année.

Une nombreuse affluence venus surtout de la commune et de la région immédiate, où le défunt jouissait de l'estime et de la sympathie générales, assistait aux obsèques.

Le deuil était conduit par M. Marcel POLVENT, entouré de son beau-frère, M. Victor COLLET, et de son neveu, M. Gaston COLLET.

L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

Nous renouvelons à M. et Mme Marcel POLVENT, ainsi qu'à leur famille, nos condoléances sincèrement attristées.

***

Obit. — La Mutuelle Maladie et Maternité des Journalistes du Nord fera célébrer le mercredi 15 mars à 9 h., en l'église Notre-Dame de Lourdes, à La Madeleine-lez-Lille, un obit à la mémoire de son regretté président-fondateur, **Louis Delferrière**.

ROUBAIX

Onze inculpations dans une affaire de vols de charbon

Depuis de longs mois, des vols de charbon étaient constatés dans les chantiers de l'Association Charbonnière de Calais, et des manquants, en quantités importantes, furent enregistrés. La police fut avertie de ces disparitions systématques et des inspecteurs de la sécurité publique furent désignés pour opérer une surveillance aussi discrète qu'active. Celle-ci vient d'aboutir à la découverte du pot aux roses. En effet, il a été nettement établi que des ouvriers occupés par cette firme dans ledit chantier, remplissaient couramment des sacs de combustibles qu'ils faisaient passer au-dessus du mur le clôture mitoyen avec les dépendances du débit de boissons tenu au No 48 du quai de Calais, par Mme Veuve Steenkiste, née Augustine Vanoever, 45 ans. Le soir, les coupables venaient reprendre possession du produit de leur vol et, en reconnaissance du service rendu, ils en remettaient une certaine quantité à la complaisante débitante.

En effectuant une perquisition chez cette dernière, les enquêteurs découvrirent un stock de 500 kilos de charbon de provenance suspecte. Il en fut de même chez Maurice Deroubaix, 44 ans, cabaretier, 54, quai de Calais, qui a'est également prêté à ce même trafic et qui était détenteur de 200 kilos de combustibles acquis dans les mêmes conditions.

Ces deux commerçants ont été mis en état d'arrestation pour complicité de vols et recel et ils ont été conduits au Parquet de Lille en compagnie des coupables qui sont Maurice Lefebvre 41 ans rue de la Guinguette, 122 ; Georges Herman, 39 ans, rue du Pontenoy, 87, cour Moreau, 23 ; Henri Lepercq, 50 ans, quai de Boulogne, 67, cour Lefebvre 2 ; Guillaume Geerolf 40 ans rue des Anges 64 ; Pierre Duterte 37 ans rue Royale 16 à Wattrelos ; Henri Van Bruggen, 47 ans, rue de la Barbe d'Or, 17, cour Leman, 5 ; Charles Clarauf, 47 ans, rue Jules Guesde, carrière des Cinq, à Wattrelos ; Armand Geoven, 40 ans rue de la Barbe d'Or, 56, cour Duyck, 2. Un autre inculpé, Louis Cuignlet, 49 ans, rue Bayart, 20, a été laissé en liberté provisoire.

PENDANT QU'ELLE ÉTAIT A L'HOPITAL

Mme Debaere, née Marie-Louise Debaedt, 50 ans sans profession, 151, rue de France, dut être hospitalisée à « La Fraternité » du mois de décembre jusque la fin février. En regagnant sa demeure, elle constata la disparition de deux tolles à matelas et elle déposa plainte au ler arrondissement. Enquête en cours.

LUTTE INÉGALE

Passant à bicyclette à l'angle du boulevard Gambetta et de la rue de Lannoy, M. Achille Morel, 40 ans, rue de Paris, 156 à Tourcoing a été renversé par un camion automobile dont le conducteur a continué sa route. Très heureusement le cycliste n'a pas été touché mais sa machine a été sérieusement endommagée.

Ranimez vos GLANDES

PINÉALE · HYPOPHYSE · THYROÏDE · SURRÉNALES · PANCRÉAS · GERMINATRICES

OKASA

Tonique Pluriglandulaire

LES COURS DE SECOURISME A LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Les cours de secourisme qui ont été suspendus, en raison de la participation des Equipes d'urgence à l'évacuation de la zone côtière reprendront le mardi 7 mars à l'heure habituelle.

LES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL

M. le Maire informe le public que les terrains communs : carré 9, comprenant les inhumations du 20 mars au 5 juillet 1934 ; carré 10, comprenant les inhumations du 12 novembre 1934 au 11 mai 1935, ainsi que la bande de terrain située allée n. 25, comprenant les inhumations d'enfants, du 11 novembre 1935 au 22 août 1936, seront repris prochainement.

En conséquence, les personnes propriétaires de monumente ou attributs funéraires érigés dans ces carrés sont invitées à les faire enlever dans les délais réglementaires (trois mois) en s'adressant, munis d'une pièce d'identité, au bureau de M. le Conservateur du cimetière.

JUBILAIRES DE PAQUES 1944

Les ménages qui désirent fêter leur jubilé sont invités à se faire inscrire au comité des fêtes de leur quartier ou à se présenter à la mairie, 2e étage, porte 16, munie de leur livret de famille.

Par ménages jubilaires, il faut entendre les noces d'or (50 ans de mariage) et les noces d diamant (60 ans de mariage).

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 20 mars 1944.

LE SERVICE DE SANTÉ

Permanence médicale. — MM. Jean Carré, 12, rue de Lannoy ; Paul Debahaye, 20, rue du Général Sarrail. Il ne doit être fait appel à l'un de ces praticiens qu'en cas d'absence du médecin de famille et lorsqu'il y a urgence ou absolue nécessité.

Pharmacies de garde. — ROUBAIX : M. Illiloe, 138 ter, Grande-Rue. — TOURCOING : M. Perlid, 62, rue de Mouvaux. — WATTRELOS : M. Dobrita, 1, rue Carnot. — WASQUEHAL : M. Delesarte, 6, rue Jean Macé.

Ces pharmaciens assureront la permanence jusqu'au lundi 6 mars, à 14 heures.

La BISCUITERIE GESLOT-VOREUX FONDÉE EN 1873

qui a créé les fameuses spécialités dont la guerre a interrompu la fabrication :

SABLÉ DES FLANDRES · PETIT-BEURRE DESSERT · SOUVERAINE PAMPADOUR · BISCOTTES JULIANA · PETIT-QUINQUIN

vous présente ses produits de la guerre dignes en tous points de leurs supérieures les autres :

PETIT-BEURRE DESSERT · PETIT-GESLOT · DÉJEUNER COMPLET · ROYAL DES FLANDRES

« GESLOT-VOREUX » s'excuse de ne pouvoir satisfaire toutes les demandes contre tickets en raison du rationnement actuel des matières premières.

UN PERCEPTEUR SUSPENDU DE SES FONCTIONS

M. le Trésorier-payeur général vient par une récente décision, de suspendre de ses fonctions, le percepteur de Roubaix-Est. Les habitants de ce secteur sont priés momentanément d'effectuer tout paiement d'argent entre les mains de M. Brochet, commis principal du Trésor, désigné pour assurer l'intérim de le perception.

LE NOUVEAU TARIF DES TAXIMÈTRES AUTOMOBILES

Les prix maxima des transports par taxis automobiles sont fixés comme suit :

Tarif de jour : le km. parcouru, 5.50 ; l'heure de stationnement, 20 francs.

Tarif de nuit : le km. parcouru, 6 fr. ; l'heure de stationnement, 25 francs.

Supplément pour bagages d'un poids supérieur à 30 kg., 5 francs.

Les prix ci-dessus comprennent la prise en charge.

Le kilométrage à parcourir entre le lieu où le véhicule est libéré et le lieu de stationnement habituel est dû par l'usager. Cette distance est calculée suivant l'itinéraire le plus court entre ces deux points.

Les heures de jour se comptent de 7 h. à 21 h. Les heures de nuit de 21 à 7 h. La durée totale de stationnement est évaluée en heures et en demi-heures, en arrondissant à le demi-heure supérieure.

Le présent tarif sera affiché d'une manière apparente à l'intérieur des voitures.

Chaque taxi doit être muni d'un taximètre enregistreur contrôlé. Il sera doté d'un carnet de bord et d'un carnet de voyage indiquant les différentes courses effectuées, le but de celles-ci, ainsi que le nom et l'adresse de la personne transportée.

Le conducteur devra en outre être en possession d'une autorisation de circuler portant la mention « taxi autorisé ».

LA COUPE DE L'INTENDANCE DE POLICE

Mercredi, au Parc Maurice Maertens a eu lieu en la présence de M. Laroche, commissaire central, Pasquié, commissaire à Wasquehal, ainsi que de nombreux commandants et officiers de paix le match de football comptant pour les quarts de finale de la Coupe de l'Intendance de Police qui opposait le Groupe Mobile d'Artois à l'équipe du Sous-district de Roubaix. Malgré le terrain lourd et la nette supériorité de Roubaix le jeu fut passionnant de bout en bout et ce match arbitré de façon parfaite par M. Maurice Herbaux se termina par le score de 4 buts à 3 en faveur des gardiens de Roubaix. A la mi-temps le score était de 2 à 1.

Avis aux étrangers. — Il est rappelé aux sociétés qu'en plus de la déclaration à souscrire chaque année aux contributions directes, elles doivent déposer au bureau de l'Enregistrement, 37, rue du Vieil-Abreuvoir, le compte des résolutions votées par les actionnaires ou associés, ainsi que leur bilan. Ces documents doivent parvenir dans les vingt jours de la réunion lorsqu'il en est tenu une ; dans les trois mois de la clôture de l'exercice social dans le cas contraire.

Avoirs à l'étranger. — Les personnes possédant des biens à l'étranger (immeubles, meubles, valeurs, créances, etc.) doivent souscrire, au bureau de l'Enregistrement, une déclaration en double exemplaire. Cette déclaration doit être déposée, le 31 mars au plus tard (délai de rigueur), au bureau de l'Enregistrement (sociétés), 27, rue du Vieil-Abreuvoir.

L'Egalité de Roubaix — Tourcoing

Camouflez vos lumières

Dans la nuit du 5 au 6 Mars, le CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 18 h. 35 à 7 h. 25.

Sociétés et Comités

LE SYNDICAT TEXTILE DE ROUBAIX ET ENVIRONS, 73, boulevard de Belfort, informe les familles de ses adhérents prisonniers de guerre qu'un 29e secours va être distribué. Le paiement commencera le mercredi 8 mars, à 9 h., et se poursuivra tout le mois. Se présenter au siège muni du livret syndical de l'intéressé et d'une carte récente de prisonnier de guerre.

Contre les RHUMATISMES PILULES FOSTER

Toutes Pharmacies

Lab. Foster, 25, rue St-Ferdinand, Paris Visa N° 158-P-590

FLEUR BLEUE

Par Claude VIRMONNE

— 49 —

« Ce sont des ancolies », avait-elle répondu de sa voix harmonieuse.

Il avait répliqué alors, assez sottement :

« Cela rime avec mélancolie... »

Elle avait secoué sa tête aux bruns cheveux légers.

« Ne parlez pas de mélancolie à propos des fleurs du printemps. »

Il ne restait rien aujourd'hui de ce printemps si doux et si tragique... l'automne avait dépouillé les arbres de leurs feuilles qui jonchaient le sol, en un amas pourrissant dont l'odeur s'élevait, amère et âcre, les haies, si vertes naguère, n'étaient plus que de sombres épines où demeuraient parfois quelques petits fruits rouges, quelques prunelles noires veloutées de bleu. Le ciel était sans lumière, seule, de loin en loin, une feuille jaunie qui demeurait suspendue à un arbre ou à une ronce, évoquait l'or du soleil disparu et le vent, de n'être plus arrêté par l'épaisseur du feuillage, semblait aller très loin...

Mais qu'importait la tristesse de la nature ! Jacques ne voulait pas s'attarder à considérer la mélancolie de l'automne ; tout à ses pensées et à ses souvenirs, il s'imaginait que Guillemette allait lui apparaître, brusquement, comme autrefois, que sa mince silhouette se dessinerait au milieu du chemin. A sa vue elle s'arrêterait, toute pâle, avec un cri étouffé ; et il s'élancerait vers elle en murmurant son nom :

« Guillemette !

— Vous, vous ! » dirait-elle.

Et à la manière dont elle dirait ces mots, il comprendrait qu'elle l'avait attendu chaque jour... Mais, sévère encore, elle reprendrait :

« Pourquoi êtes-vous revenu ? « L'autre » ne vous aime-t-elle plus ? »

Alors il se mettrait à genoux sur la mousse humide.

« Je suis revenu, Guillemette, parce que je vous aime uniquement, que je n'ai qu'elle, que je ne savais pas à quel point je vous aimais ! Dites, m'aimez-vous, m'avez-vous pardonné ? Voyez, comme je suis sincère et repentant ! Il faut me pardonner, Guillemette, ma Fleur bleue, car, sans votre amour, je ne suis plus rien, et je m'en vais à la dérive. Vous seule pouvez me redonner goût à la vie. »

Et, sans doute, ses yeux bleus s'adouciraient, et avec un soupir elle mettrait dans la sienne sa fine petite main hâlée et durcie par les humbles travaux ménagers auxquels elle se livrait.

Il vivait si bien cette rencontre, il la croyait si certaine qu'il s'étonnait de n'avoir pas vu Guillemette encore, et qu'il sursautait au bruit de l'envol d'un oiseau dérangé par son approche, ou d'une branche morte que le vent détachait, s'imaginant que c'était la jeune fille.

Parfois, l'illusion était si forte qu'il croyait la voir s'avancer entre les arbres, légère et aérienne comme une nymphe des forêts ; mais ce n'était que des plantes grimpantes que le vent avait détachées des troncs auxquels elles s'agrippaient, et qui flottaient comme de molles draperies. Et le chemin était toujours désert, et déserts les bois et les prés.

Il parvint bien tôt au portail qui ouvrait sur le parc de la Méangère ; les barrières, à demi disloquées, étaient grandes ouvertes, livrant ainsi passage à qui voulait entrer. Le jeune homme hésita : allait-il se rendre directement à la Méangère et, s'il ne voyait pas Guillemette autour de la maison, se présenter à M. de la Motte ?

Une autre idée lui traversa l'esprit, il décida d'aller déjà revoir le pavillon où il avait séjourné pendant ces deux mois inoubliables où il avait connu Guillemette, où son amour pour elle était né, avait grandi et s'était fortifié au point de prendre, dans son cœur, toute la place.

Marie-Ève, avec son inconsciente légèreté, n'avait-elle par parlé de pèlerinage ?

C'était bien un pèlerinage, en vérité, mais pas dans le sens où elle l'entendait... et il allait l'accomplir. Et une arrière-pensée lui chuchotait que Guillemette peut-être, se rendait encore au pavillon pour quelques soins à donner à ses plantes, ou bien en souvenir de lui.

Et d'un pas plus alerte, il prit à droite le chemin qui menait à la clairière où se dressait le pavillon. Mais quand il approcha, son cœur se serra : l'endroit était à présent d'une mélancolie indicible. Les volets de la maisonnette étaient fermés, des banches d'églantiers, qui s'étaient détachées du mur ou des arceaux qui les retenaient, se balançaient, malmenées par le vent, des vieilles roses pourrissaient sur des rosiers sans feuilles, au milieu des parterres tout envahis d'orties et d'herbes sèches, et dont on reconnaissait à peine le dessin... Il paraissait incroyable que quelques mois eussent suffi pour amener un tel changement et malgré son inexpérience de citadin, Jacques eut l'impression que ce n'était pas seulement la saison qui était responsable de cette dévastation, mais l'abandon.

(A suivre)

Centre de Transfusion Sanguine

Le Centre de Transfusion Sanguine de Roubaix-Tourcoing, 1, rue Pasteur, Roubaix, informe les donneurs de sang que les prélèvements de sang ont lieu tous les jours de 9 à 11 h. et de 14 à 17 h. Les samedis et dimanches, de 9 à 11 h. seulement.

Les Spectacles dans la Région

A WASQUEHAL

CAPREAU — Ce soir à 5 h. et 7 h. 30 Ldi, mat. 3 h., soir. rel. Lise WERNER dans un fil mouvement SWING - FANTAISIE VIVE LA MUSIQUE

A TOURCOING

CENTRAL CINÉ — Séances à 14 h. 30, 17 h. 30, 20 h. 30 HUIS-CLOS

TOURCOING

VOL D'UN MOTEUR

Un moteur d'anio, démonté de son chassis, avait été déposé dans une remise à proximité de sa maison par M. Albert Dalle, demeurant 61 rue de Gand. La machine tenia des malfaiteurs, qui se sont emparés. M. Dalle a porté plainte au commissariat du quartier.

UN BÉGNAIER PASSE...

M. René Pace, 10 rue d'Arcole a signalé la disparition de sa bicyclette qui se trouvait chez M. Scrille, 123 chaussée Pierre Curie. Une enquête est ouverte.

LA MAUVAISE PLACE

Un contrôleur ayant aperçu un voyageur juché sur le tampon arrière d'un tramway l'invita à descendre. Celui-ci refusant de quitter son « perchoir » a fait l'objet d'un procès-verbal. Il s'agit de Georges Breuck, domicilié à Mouscron.

AVIS AUX COMBATTANTS 1939-1940

M. le député-maire de Tourcoing informe ses administrés que les imprimés pour la demande de certificat constatant la qualité de Combattant de la guerre 1939-1940 sont déposés à la mairie « bureau militaire » où les intéressés peuvent les retirer tous les jours de la semaine, sauf le samedi après-midi, de 9 h. à midi et de 14 à 17 h.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Robert Fostier, rue Carnot 11 ; Jacques Hyentjens, rue du Château 16 ; Hélène Honoré, rue Turgot 71 ; Jean-Pierre Théry, Ch. Denis-Papin, 84, rue r. Nationale 138.

Publications. — Paul Leblanc, professeur de dessins., rue de Renaix 101 et Odette Leblanc, s.p., rue des Bouleets, 4.

Décès. — Emile Deltour, 61 ans, s.p rue de Lille 181 ; Marie Huygbe, 81 ans Vve Charles Gosmaere, dom. Halluin, décédé rue Yser 332 ; Marie Degeyn, 77 ans, Vve Louis Catieau, rue Ach. Testelin 901 ; Honorine Delecourt, 73 ans, Vve Alexandre Delesclise, rue des Bonnets, imp. Wagnon 5 ; Elise Wallyn, 71 ans, décédé rue Yser 332.

HALLUIN

Bons de charbon. — A dater du lundi 6 mars des bons de charbon seront délivrés à la mairie, salle de musique, aux familles ayant des enfants de 0 à 1 an, de 1 à 2 ans aux mutilés 100 % et aux nombreuses familles de dix personnes et plus.

Consultations des nourrissons. — Les consultations de nourrissons qui devraient avoir lieu le mardi 7 mars au bureau de bienfaisance, rue Gustave Deametre par M. le Dr Louf auront lieu le même jour à la mairie, salle des mariages.

Exceptionnellement les consultations pratiquées par M. le Dr Bolvin auront lieu les mercredis 15 et 29 mars.

Mort de M. Peyel, brigadier des Douanes. — Lundi matin la population halluinoise apprenait la mort à l'âge de 77 ans de M. Ferdinand Peyol, brigadier des Douanes en retraite, survenue en son domicile, 108 rue de Lannoy.

Très sympathiquement estimé des Halluinois, M. Peyol naquit à Brasso (Ariège), le 17 octobre 1867. En qualité de brigadier des Douanes il fut affecté pendant de nombreuses années à la brigade de la gare qu'il ne quitta que pour prendre une retraite bien méritée.

Bois d'allumage. — Les personnes n'ayant pas le gaz (à l'exception des cultivateurs détenteurs de carte spécifiant le contraire) devront se présenter à la mairie — service du Ravitaillement — le lundi 6 mars, munies de la carte de charbon.

Un bon leur sera remis permettant d'enlever 10 kilos de bois coupé aux chantiers de la Maison Toulemonde rue Emile Zola, qui se tiendra à la disposition des intéressés à partir du mars 7 mars de 5 h. à midi et de 14 h. à 17 h. (sauf le samedi où les chantiers sont fermés). Chacun voudra bien se munir d'un sac.

Etat Civil. — Naissance : Yvette Six, 50, chemin des Meurins.

Décès : Ferdinand Pujol, 77 ans, brigadier des douanes, 108, rue Jean Jaurès.

RONCQ

AU SERVICE RAVITAILLEMENT

Bons de vêtements. — Beaucoup de personnes ne se sont pas présentées lors de la distribution de bons d'achat de vêtement du 17 février pour le retrait de leurs bons. Exceptionnellement ces personnes peuvent les obtenir le lundi 6 mars, à la Mairie annexe, bureau 1, de 8 h. 30 à 11 h. 30, et de 14 h. 30 à 17 h. 30.

Bons de chaussures. — La distribution des bons de chaussures aura lieu suivant l'ordre ci-après, à la Mairie annexe, bureau 2 : mardi 7 mars, de 8 h. 30 à 11 h. 30 pour les bons usage ville homme demandés de février, et usage travail ajournés de la précédente distribution ; de 14 h. 30 à 17 h. 30 pour les cadets de 13 à 18 ans ajournés de la précédente distribution (cadette grande fillettes de moins de 13 ans et garçonnets, fillettes nés dans les mois de décembre, janvier, juin, juillet ; mercredi 8, de 8 h. 30 à 11 h. 30, pour toutes les demandes faites dans le genre fantaisie ; de 14 h. 30 à 17 h. 30 pour les enfants de moins de 13 ans dont les demandes refusées en usage ville et acceptées pour fantaisie ou galoches et toutes les autres demandes de galoches.

Consulter les numéros du cartes sur les affiches spéciales placées au Pied-Bœuf, face à la Buscilterie Loridan et au bureau de revitaillement.

Bons de pantoufles — Jeudi 10 mars, de 8 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30, distribution de bons de pantoufles y compris les pointures au-dessous de 26, suivant les conditions ci-après : les personnes qui ont reçu un bon depuis le 1er septembre 1943 ne seront pas servies ; les personnes ayant reçu un bon entre le 1er juin et le 1er septembre 1943 ne peuvent obtnir qu'un bon de pantoufles à semelles feutre ou semelles de bois ; les personnes ayant reçu un bon de pantoufles antérieurement au 1er juin pourront recevoir un bon de pantoufles.

Se munir des cartes individuelles d'alimentation et de textiles pour le retrait des bons d'achat.

Chiffre d'affaires. — La perception du cette taxe et de le taxe locale aura lieu chez M. Suin, débitant de tabac, le mercredi 8 mars, de 9 à 11 heures.

Etat civil. — Naissances : Albert Vandermarlière, ferme du Grand Colombier ; Jeannine Vandamme, rue de Tourcoing, 186.

Décès : Francine Binnaeve, 4 mois, rue Latérale, 11.

MOUVAUX

Secours aux habitants privés de ressources. — Le paiement des secours (cartes jaunes) pour la période du 1er au 29 février aura lieu à la mairie, salle du rez-de-chaussée, le mardi 7 mars de 14 h. 30 à 18 h. pour tous les numéros. Se munir de monnaie pour faire l'appoint.

Etat Civil. — Naissance : Davaine Yvette, rue Wasquehal, impasse Mahieu, 6.

Décès : Maurice Juliette, veuve Six 79 ans, 40 rue des Champs.

COMINES

Un beau geste de la Ligue du Bien Public. — La Ligue du Bien Public fait connaître aux orphelins de guerre ou de victimes civiles de Comines qu'ils peuvent se présenter dimanche 12 courant, de 11 à 12 h., chez M. Louis Dumortier, administrateur de la Ligue, 62, rue d'Iurlupin afin de recevoir par ses oins un don en espèces.

Le Conseil d'administration profite de cette circonstance pour remercier chaleureusement les généreux donateurs qui ont fait parvenir à M. Dumortier leur obole, permettant ainsi ce geste en faveur des déshérités.

DOUAI

UNE RÉUNION DU PERSONNEL DES TRANSPORTS PAR EAU

L'Amicale des Employés de l'Affrètement et des Transports par Eau du Nord et du Pas-de-Calais, qui groupe plus de 100 membres, soit la totalité du Personnel de la Navigation intérieure de notre région, a tenu à Douai, le 3 mars, une assemblée générale extraordinaire, sous le présidence de M. Cl. Bernard, assisté de MM. Pico, Poirot, Cattiau, Lemaire, L. Bernard.

Au cours de celle-ci, la Conseil d'Administration de cet organisme a été complété par l'élection de MM. Raoul Fernez, Arthur Lenoir, Emile Denis et Irénée Marchi.

C'est la mise en application de la Charte de la Batellerie qui a fait l'objet principal de cette réunion.

M. Poirot, vice-président de l'Amicale et délégué régional a résumé le but de la Charte, sa structure et les 3 séries d'organismes prévus par la loi pour arriver à grouper dans les mains des mêmes personnes toutes les questions économiques et sociales intéressant la corporation : A la base : Syndicats professionnels et Comités d'entreprises ; au Stade régional : Unions régionales, qui ont qualité de Comité Social régional ; au Stade national : Comité Central Corporatif, qui constitue aussi le Comité Social National de la Batellerie.

Il rappela la division de l'ensemble du territoire français en 4 régions et la création pour la grande région : Nord, Seine, Centre, Est, de 5 sections subrégionales, dont l'une, celle du Nord a son siège à Douai.

M. Poirot fit ensuite le point. Il rendit compte aux membres de l'Amicale des réunions des 27 janvier et 26 et 29 février à Paris, au cours desquelles furent notamment discutées et mises au point les questions suivantes : Classification des diverses professions ; barèmes de salaires et création d'un internat batelier du Nord.

L'application de la Charte de la Batellerie en bonne voie, loyalement appliquée, celle-ci est susceptible de donner satisfaction aux légitimes aspiration du Salarié, tout en respectant les droits et les intérêts du Patronat et d'apporter à la Corporation des Transports par Eau une plus grande prospérité et plus du bien-être.

AVIS. — L'Administrateur Principal de l'Inscription Maritime informe que l'admission à l'école des pupilles de la Marine aurait lieu dans le courant du mois d'avril prochain. Les Parents intéressés doivent être âgés de 14 ans au moins et de 16 ans et demi au plus le 1er avril 1944 ; 2° Etre titulaire du Certificat d'Etudes ou avoir satisfait à l'examen de passage de la 6e classe à la 5e classe des lycées de Paris. Les demandes devront être adressées directement à l'école des pupilles de la Marine, à Caen, avant le 20 mars 1944.

EN BELGIQUE

MENIN

UN MENINOIS TROUVE NOYÉ DANS UN FOSSÉ

Des enfants se rendant à l'école ont aperçu dans un fossé de la Grande Route à Hoegstade, le cadavre d'un homme reconnu comme étant M. Alois Roseel, 64 ans, demeurant 25, rue de Courtrai, à Menin. La mort remontait à 3 jours. La police recherche dans quelles circonstances il a trouvé la mort. Le corps ne présenteit aucune trace de violence.

Au Secours d'hiver. — En remplacement de M. Marcel Cardoen, pharmacien, Justin Seye, prof., et le Docteur Lorfevre, démissionnaires, ont été nommés : MM. Marcel Lowijck, chef de section de contrôle ; Joseph Deroulers, chef de le propagende, et Richard Provoost, vice-président.

Dévaliseurs de poulaillers. — Des inconnus ont dérobé nuitamment plusieurs poules chez M. Jean Meestdagh, éclusier, quai des Ecluses. Une enquête est ouverte.

Acta de probité. — Le nommé Michel Degeeter, demeurant rue Texter, a trouvé un bracelet-montre de dame de grande valeur et a fait la déclaration au bureau de police.

CRÉDIT LYONNAIS. — Le bilan au 31-12-43 se présente comme suit : au passif, les comptes de chèques et les comptes courants progressent ensemble de 645 millions et les créditeurs divers de 1.634 millions. En contrepartie, on trouve, à l'actif, une augmentation de 2.386.000.000 du Portefeuille effets et de 129.000.000 des postes Encaisse et Banques et correspond.

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL CIVIL DE 1re INSTANCE DE ST-POL-SUR-TERNOISE. Le nommé POULAIN Paul - Léon, ouvrier d'usine à Mouvaux, a été condamné par le Tribunal Correctionnel de St-Pol-sur-Ternoise, le 5 août 1943 (litératif défaut, signifié et définitif) à la peine de six mille francs d'amende, pour hausse illicite et détention illicite d'un stock de viande. — Le tribunal a ordonné en outre l'insertion d'un extrait dudit jugement dans les journaux « Le Réveil du Nord », « Le Télégramme » et « L'Echo du Nord », le tout par application des articles 1er et suivants, arrêté préfectoral du 21-7-1941 ; 27, § 2, 62 et suivants, loi du 21-10-1940 ; 463, 52 C. P. ; 194, C.I.C. ; 1er et suivants loi du 8-2-1941 ; loi du 23-8-1947, et 19, loi du 30-12-1928. - Vu : le Procureur de la République (signé), GIRARD. - Pour extrait : Le Greffier (signé) : DHORNE. 36951

Etude de Me GODIN. Avoué à Arras, 19, rue Gambetta. — **SÉPARATION DE CORPS. — Assistance judiciaire - Décision du 27 avril 1942.** — D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement d'Arras, le trois février mil neuf cent quarante-trois, enregistré, entre : M. Julien WIART, ouvrier agricole, demeurant à Grainecourt-les-Havrincourt, demandeur ayant Maître André GODIN pour avoué ; et Mme Adéline COQUELET, son épouse, demeurant à Cantaing-sur-Escaut, Grande-Rue, défenderesse défaillante faute d'avoir constitué avoué : il appert : que la séparation de corps a été prononcée d'entre les époux WIART-COQUELET, au profit du sieur WIART et aux torts exclusifs de son épouse. - Pour extrait (signé) : GODIN. 36902

Etude de Maître Pierre LECAT, Docteur en droit, avoué à Cambrai, rue de Paris, 156 à **Tourcoing** a été renversé par un camion automobile dont le conducteur a continué sa route. Très heureusement le cycliste n'a pas été touché mais sa machine a été sérieusement endommagée.

Etude de Me GODIN, Avoué à Arras, 19, rue Gambetta. — **DIVORCE. — Assistance judiciaire, déc. du 16-11-1942.** — D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal civil de première instance de Cambrai, en date du 16 octobre 1943, enregistré, entre : Mme Désirée LARIVIÈRE, épouse de M. Léon BUISSE, avec lequel elle est domiciliée de droit mais résidant de fait séparément de lui à Cambrai, rue du Nice, demanderesse ayant pour avoué Me LECAT, et ledit sieur Léon BUISSE, sans nommé, demeurant à Proville-lez-Cambrai, défendeur défaillant : il appert : que le divorce a été prononcé entre les époux BUISSE - LARIVIÈRE, au profit de la femme et aux torts du mari. — NOTA. - La présente publication est faite en vertu de l'article 247 du Code civil, an exécution d'une ordonnance rendue par M. le Président du Tribunal Civil de Cambrai, en date du 29 février 1944, enregistrée. le signification du jugement aus-dénoncé n'ayant pu être faite à la personne même du défendeur défaillant. — A Cambrai, le 3 mars 1944. Pour insertion. - Signé : Pierre LECAT. - 36955

Etude de Me GODIN, rue Manuel, nos 38, 40, 42, 44, sur le mise à prix de **15.000 francs chacune.** — Les ancheres ne seront reçues que par ministère d'avoués. (Seules les personnes ayant obtenu préalablement l'autorisation préfectorale prévue par la loi du 16 novembre 1940 seront autorisées à porter des enchères). - Se renseigner : 1. Au Greffe du Tribunal Civil de Lille ; 2. A Me Fernand GOMBERT, Avoué à Lille, 33, rue d'Inkermann ; 3. A Me VANDENBUSSCHE, notaire à Lille, 62 rue de l'Hôpital-Militaire 36960

SOCIÉTÉ DES FEUTRAS DE RECQUIGNIES. Société anonyme au capital de 400.000 francs. - Siège social à Recquignies (Nord). - Reg. de commerce : Avesnes B. 670. — MM. les Actionnaires sont convoqués en **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE** pour le samedi 25 mars 1944, à 11 heures, au siège social, à RECQUIGNIES (Nord), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : ORDRE DU JOUR : 1. Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 1943 ; 2. Rapports des commissaires aux comptes ; 3. Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes de l'Exercice clos le 31 décembre